

Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 16/2023 – Remplacement de conduites d'eau sous pression. Secteurs Chauderon - Genevrey – Bovarde à Grandvaux

Version modifiée du 4 octobre 2023 : suppression des subventions dans le dispositif de décision ! Les éléments modifiés/ajoutés sont en gras dans le texte

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 11 septembre 2023, la commission des finances (Cofin) a traité de l'objet cité en titre. Elle remercie MM Jean-Christophe Schwaab, municipal et Pascal Favey, chef de service, de leur diligence et des éléments d'information fournis à la commission pendant et suite à la séance, **de même que M. Yves Sesseli, boursier.**

1. Soutien au projet

Compte tenu des éléments discutés en séance et du tableau plus détaillé des dépenses, transmis à la Cofin par la suite, celle-ci soutient le préavis 16/2023. Afin toutefois de s'assurer contre une « mauvaise surprise » une fois les travaux en cours, elle propose un amendement, d'entente avec le Municipal concerné, visant à prévoir un poste de « divers et imprévus » de l'ordre de 10%. Aucun poste « divers et imprévus » n'est compris dans le préavis transmis au Conseil. La Cofin juge préférable de prévoir une telle marge, espérant qu'elle ne devra pas être utilisée, plutôt que, le cas échéant, voir le crédit d'investissement dépassé pour cause d'un élément non prévisible à ce stade.

Les travaux concernant la conduite Chaudron-Genevrey sont inscrits au plan d'investissement pour un montant de CHF 550'000.-. L'ensemble des travaux prévus s'inscrivent dans le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Ces divers tronçons font l'objet d'un même préavis car ils concernent un même quartier de notre commune et un même secteur de notre réseau.

2. Remarques générales sur les tronçons de travaux

2.1. Défense incendie des tubes autoroutiers

Dans le préavis soumis au conseil, il est mis en avant le risque lié au « bras mort » actuel qui n'est pas séparé du reste du réseau de notre commune par une vanne. D'où la volonté de créer une nouvelle conduite, elle-même également un « bras mort », mais isolée par une vanne. A la question de la Cofin de poser une vanne sur le « bras mort » actuel, dans un souci d'économie, il est ressorti que l'élément central de la pertinence d'une nouvelle conduite est lié à la vétusté de la conduite actuelle qui passe sous l'autoroute et qui en cas d'utilisation (liée à un incident sur cette voie rapide) pourrait céder. Le tracé actuel de la conduite rend également dangereux et malaisé le contrôle des bornes hydrantes, situées de part et d'autre des deux voies. D'une manière générale, il s'avère qu'il est plus judicieux et pérenne de bénéficier à l'avenir de conduites qui enjambent l'autoroute plutôt que de conduites sous celle-ci.

2.2. Liaison entre le réservoir du Genevrey et celui des Crêts

Il s'agit d'une conduite qui doit être refaite et, comme pour le point précédent, il est préférable de ne plus passer sous l'autoroute.

2.3. Remplacement du tronçon Les Côtes du Signal

Il convient de refaire cette conduite et d'en augmenter le diamètre

2.4. Remplacement du tronçon situé au chemin de la Bovarde

Il est nécessaire à la fois de remplacer la conduite, mais aussi de refaire la route très endommagée.

3. Eléments financiers

La Cofin a reçu une présentation détaillée des coûts financiers et a pu faire le lien entre les devis reçus et les chiffres avancés dans le préavis. Elle a également reçu le détail des subsides probables. Bien que ces éléments soient concluants, elle souhaite comme indiqué ci-avant, et comme généralement fait lorsqu'il est question de projet de cette ampleur, prévoir un poste « divers et imprévus », sachant qu'il s'agit d'une

autorisation de dépenser pour couvrir un élément exceptionnel et non d'une augmentation du coût estimé des travaux.

Par ailleurs, les données chiffrées du dispositif de décision transmis au Conseil communal prennent en compte les subventions qui devraient être accordées, ce qui est contraire à la pratique habituelle. La Cofin propose de les modifier, d'entente avec le Municipal concerné et le boursier. Ainsi, le crédit d'investissement au point 2, sans l'ajout d'un poste « divers et imprévus » devrait se monter à CHF 774'200.- et non à CHF 714'000.-. Avec l'ajout proposé par la Cofin, ce montant est porté dorénavant à CHF 851'600.-. En conséquence, les données du point 3 deviennent respectivement CHF 724'000.- et CHF 24'200.-. Le point 4 est également touché par l'augmentation de 10% et les données deviennent respectivement CHF 66'000.- et CHF 6'600.-.

4. Conclusion

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 16/2023, avec un amendement relatif à **la réintroduction dans les sommes demandées des subventions probables** de même qu'une augmentation du crédit d'investissement par l'ajout d'un montant pour « divers et imprévus » de **CHF 77'400.-** (10% du coût estimé des travaux) et de prendre ainsi les décisions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de remplacement de conduites d'eau potable dans les secteurs Chauderon – Genevrey - Bovarde et des travaux de réfection du chemin de la Bovarde ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 851'600.-** ;
3. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions de l'ECA de CHF 61'000.- et le solde de **CHF 724'000.-** sur une durée de 30 ans, à raison de **CHF 24'200.-** par année (chapitre 811), la première fois au budget 2025 ;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réfection du chemin de la Bovarde de **CHF 66'000.-** TTC sur une durée de 10 ans à raison de **CHF 6'600.-** par année (chapitre 430), la première fois au budget 2025 ;
5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)

Bourg-en-Lavaux, le **4 octobre 2023**

La commission des finances :

Christian Currat (rapporteur)

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Olivier Veluz